AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0667
FR0013227113-FS0427

12 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2026, la société de droit suisse UBS Group AG - Investment Bank & Global Wealth Management (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir, indirectement, 1 377 169 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 3,85% du capital et 3,03% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	1 136 013	3,18	1 136 013	2,50
UBS Europe SE	188 046	0,53	188 046	0,41
UBS Switzerland AG	53 110	0,15	53 110	0,12
Total UBS Group AG	**1 377 169**	**3,85**	**1 377 169**	**3,03**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 346 367 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 55 979 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 284 382 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- 6 006 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir 293 256 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de contrats de « *swaps on baskets* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 11 janvier 2029 et le 1er janvier 2031[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 380 210 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.